Un plan de gestion transitoire DRF CIPI/CDPI sera mis en place jusqu'à réouverture de MDA et PHILAE :

1. Un fichier Excel à remplir par les ETT est mis à disposition à partir du 23 avril 2025 :

- sur le site du FPETT
- auprès des conseillers et gestionnaires AKTO.

2. Ce fichier, dûment complété, est à envoyer sur la boite mail suivante : maildrf@akto.fr
3. Après traitement de la demande, une notification de validation de réservation de fonds avec un numéro de référence DRF provisoire sera envoyée par mail avec le montant réservé.
4. Lorsque PHILAE sera réouvert, le dépôt des contrats devra être fait par les ETT concernées sur le portail MDA, conformément à la procédure habituelle, auquel cas un numéro de référence permanent leur sera communiqué.

Pour les contrats démarrés, n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de DRF, les ETT sont invitées à communiquer les éléments aux services d'AKTO.

© FPETT – Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le travail Temporaire